

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le 23 Janvier à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de
PLAISANCE

sous la présidence de M. Jérôme BETAÏLLE

Date de convocation : 18.01.2017

En exercice 39
Présents 37
Pouvoirs 02
Votants 39

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET	<u>BOISSE</u> -M. Fabrice DESSAGNE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Dominique CASSANIS
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAÏLLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUËL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER + 1 pouvoir -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES, absent 1 pouvoir à M. J. LACOTTE	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE, absent 1 pouvoir à M. J.C. CASTAGNER
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE + 1 Pouvoir		

M. Pierre RICHIERO est élu secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE FAURILLES

Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
Vu la loi urbanisme et habitat,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code de l'environnement,
Vu les statuts de la Communauté de communes intégrant la compétence *Aménagement de l'espace*,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 20/06/2016 donnant avis favorable au projet de révision de la carte communale et autorisant le lancement de l'enquête publique,
Vu l'arrêté du président en date du 12/09/2016 prescrivant l'enquête publique du 10/10/2016 au 10/11/2016,
Vu le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions,
Vu le projet de révision de la carte communale qui comprend un rapport de présentation, des documents graphiques et des annexes,

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée est prête à être approuvée conformément à l'article L 124-2 du code de l'Urbanisme,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide d'approuver la révision de la carte communale de Faurilles, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

-Rappelle que la carte communale sera transmise à Madame la Préfète de la Dordogne pour approbation conformément aux articles L 124-2 et R 124-7 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération et l'arrêté préfectoral d'approbation de la révision de la carte communale seront, conformément à l'article R 124-8 du Code de l'Urbanisme, affichés pendant un mois au siège de la communauté de communes, en mairie de Faurilles et publiés sur le site internet de la Communauté. Mention de ces publications sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

La révision de la carte communale approuvée par Madame la Préfète et le Conseil communautaire sera tenue à la disposition du public, au siège de la communauté de communes, en mairie de Faurilles aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme à Eymet, siège de la Communauté.

Le Président
Jérôme BETAÏLLE

Reçu en Ss-Préf le 16-02-2017
Publié ou notifié le 16-02-2017
Certifié exécutoire

